

## ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

### CONCOURS EXTERNE & 3<sup>ème</sup> CONCOURS

SESSION 2016

Une composition sur un sujet portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des spécialités suivantes :

- Achéologie
- Archives
- Inventaire
- Musées
- Patrimoine scientifique, technique et naturel

Durée : 4 heures  
Coefficient : 3

**SPECIALITE : ARCHEOLOGIE**

#### À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 2 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

Sujet :

Le tri pose la question de la perte de l'information pour les générations futures :

*« Choisir ce que l'on veut conserver et transmettre aux générations à venir revient à déterminer ce que l'on décide d'oublier et de laisser disparaître »\**.

Qu'en pensez-vous ?

\* LA FRANCE DU PATRIMOINE  
*Les choix de la mémoire*

Marie-Anne SIRE – Décembre 2005 (Extrait).